



Obliger un centre d'examen à fournir un document qu'elle retient

Par **Souadbournes**, le **19/01/2023** à **16:26**

Bonjour,

Voici la situation :

- j'ai fait une formation de plusieurs mois (décembre 2021-juillet 2022) auprès d'un organisme de formation, à distance, avec d'autres personnes. J'ai passé l'examen final dans un centre d'examens fin août.
- Je l'ai réussi et on m'a dit que je recevrai ma certification fin septembre et au pire mi-octobre.
- J'ai relancé de nombreuses fois le centre d'examen qui prend le problème à la légère.
- L'organisme de formation relance aussi le centre d'examen.
- Cette certification est nécessaire pour que je travaille dans un domaine bien précis.
- Les nombreuses relances ne donnent rien.
- En décembre, l'organisme de formation nous demande nos pièces d'identité pour que le centre d'examens nous envoie nos diplômes.
- A ce jour l'organisme de formation relance, en vain, le centre d'examens qui n'envoie rien. Les deux centres communiquent donc entre eux mais nous avons l'impression d'un renvoi de balles permanent. L'organisme a pourtant les procès verbaux qui prouvent la réussite au diplôme.

Nous voudrions, à plusieurs, **attaquer en justice** le centre d'examens qui fait traîner en longueur la remise légitime des examens et semble jouer le pourrissement de la situation, pour les obliger à nous remettre incessamment sous peu les certifications. Par quel organisme doit-on passer ? Doit-on tout de suite consulter un avocat ?

Merci d'avance de vos réponses

Par **Marck.ESP**, le **19/01/2023** à **17:24**

Bonjour

Merci de préciser s'il s'agit d'un organisme privé ?

Si oui, c'est par un bon avocat en droit des contrats qu'il faudrait passer...

Par **P.M.**, le **19/01/2023** à **21:10**

Bonjour,

Si c'est un examen officiel, le Rectorat pourrait peut-être vous aider...